

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mardi 4 juin 2019 à 20 h

(Salle de l'Epinette St-Lupicin – Coteaux du Lizon)

PRESENTS: Raphaël Perrin, Yves Poète, Jean-Jacques Baroni, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Christophe Masson, Alain Waille, , Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Claude Mercier, Alexandre Stephan, Thierry Grenard (suppléant de Jean-Marc Rubat du Merac), Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Patricia Ville, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Isabelle Heurtier, Véronique Beaud, Annie Mayet, Roland Demange, Françoise Robert, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Harry Lavanne, Céline Desbarres, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Eliane Grenard, Antoinette Pernot (suppléante de Daniel Monneret), Daniel Jacquenod.

EXCUSES: Bruno Dutel

ABSENTS: Bernard Fellmann, Lionel Pesse-Girod, Jacques Lançon, Jean-Louis Millet, Philippe Lutic, Chafia Grenard, Jessica Vidal,

POUVOIRS: Cécile Chiquet donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Régis Martin donne pouvoir à Françoise Robert, Claude Vidal donne pouvoir à Céline Desbarres, Herminia Elineau donne pouvoir à Jacques Muyard, Michel Bontemps donne pouvoir à Noël Invernizzi, Pierre Favre donne pouvoir à Sylvie Vincent-Genod, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 39 présents et 7 pouvoirs soit 46 votants

La convocation pour la séance du 4 juin 2019 datée du 21 mai 2019, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 20h10, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Isabelle Heurtier et Alain Waille sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Une seule question étant à l'ordre du jour : <u>Regroupement des intercommunalités du Haut-Jura : choix et ouverture du périmètre de fusion et cette réunion faisant suite aux échanges que les conseillers municipaux et communautaires viennent de tenir, le président précise les objectifs et les enjeux du projet de regroupement des intercommunalités :</u>

Pour mémoire, le conseil communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2018 a pris une délibération n°28/3-4 émettant un avis favorable pour un rapprochement des 5 communautés de communes du Pays Haut-Jura.

Considérant l'histoire commune : arrondissement de Saint-Claude, Bassin d'emploi du Haut-Jura, Pays du Haut-Jura, Parc Naturel Régional du Haut-Jura,



Considérant les 30 années de solidarité de ce territoire depuis la création du Parc Naturel Régional du Haut-Jura,

Considérant les actions communes des 5 intercommunalités du Haut-Jura dans un nombre croissant de domaines de compétences et ce dans le cadre de travail fixé par le Pays du Haut-Jura depuis 2002 mais aussi par le Parc Naturel régional du Haut-Jura,

Considérant l'ensemble des financements (contrat de pays, de ruralité, leader...) dont les 5 intercommunalités y compris Jura Sud ont largement bénéficié,

Considérant la pertinence du travail conduit avec les élus du Haut-Jura dont Jura Sud pour définir le SCOT du Haut-Jura et amorcer les bases d'un projet de territoire cohérent et solidaire, SCOT voté le 24 juin 2017,

Vu entre autres, la répartition des zones d'activités approuvée dans le cadre du SCOT et la prédominance de ces zones positionnées sur Jura Sud,

Considérant la demande récente de Jura Sud d'intégrer le territoire d'industrie du Haut-Jura ce qui est, de leur part, la reconnaissance d'une histoire industrielle commune au Haut-Jura,

Vu les impacts financiers et fiscaux dont les évaluations faites par les cabinets d'études laissent apparaitre un gain potentiel de plus de 700 000 € dans le cadre d'une fusion à 5, le gain se réduisant à environ 400 000 € dans le cadre d'une fusion de seulement 4 communautés de communes,

Vu l'opportunité offerte par ce projet de fusion à 5 Intercommunalités de réduire le nombre des syndicats intercommunaux, ce qui n'est pas le cas dans le cas d'une fusion à 4,

Considérant enfin qu'il est souhaitable d'éviter tout éclatement à posteriori avec des entrées sorties de communes dans les nouvelles communautés de Communes recomposées,

Considérant que la cohérence globale doit être envisagée à l'échelle de ce territoire historique,

Rappelant que l'unité et l'identité ne se décrètent pas mais se construisent,

Rappelant que cette proposition de fusion à 5 est celle qui rassemble le mieux le bassin d'emploi, avec en fond un projet de fusion qui permet de reprendre la main sur le développement du territoire et par conséquent de s'unir autour d'une réelle et globale ambition économique,

Rappelant que cette proposition de fusion à l'échelle du Pays Haut-Jura (5 CC) est celle qui s'inscrit en complète continuité de 30 ans de solidarité territoriale au sein du Parc, avec le Pays, en appui du SCOT ; ces cadres de travail trouvant alors toute leur pertinence grâce à cette communauté élargie,

Considérant les travaux de l'étude conduite à l'échelle des 5 communautés de communes du Haut-Jura qui viennent d'être rappelés et le projet de regroupement bâtit lors des derniers mois, Raphaël Perrin en sa qualité de Président souhaiterait connaître la position du conseil communautaire quant à la demande d'ouverture du périmètre de fusion.

Jacques Muyard regrette pour sa part le calendrier dans lequel le Préfet du Jura nous a inscrit et considère pour sa part qu'il n'y a pas d'urgence.

Francis Lahaut précise que pour sa part, bien que regrettant le calendrier dans lequel le Préfet du Jura nous a inscrit, il considère que seul le projet de regroupement des 5 intercommunalités du Haut Jura a du sens et permettra à l'avenir de conforter un territoire déjà bien mis à mal par certaines fermetures de services. Il considère qu'en délibérant pour ouvrir un périmètre à 5 cela imposera à Monsieur le Préfet de prendre toutes ses responsabilités et que par rapport au délai, on pourra le traiter en son temps au regard de sa réponse puisque celui-ci appartient aux intercommunalités concernées.

Daniel Grenard s'inquiète sur cette demande d'ouverture à 5 du fait du souhait de Jura Sud de se rapprocher de la Région des Lacs et de la Petite Montagne.



Raphaël Perrin précise qu'effectivement la décision de Jura Sud reste incompréhensible car cette intercommunalité avait fait le choix de participer aux deux études de périmètres qui s'offraient à eux.

Cependant, il rappelle qu'aujourd'hui, il est urgent d'interpeler les consciences sur les choix que l'on devra faire pour être en pleine cohérence avec le travail déjà accompli à l'échelle du territoire et à celui qu'il faudra accomplir après la fusion. En outre, cette réflexion devait éviter tout éclatement à posteriori avec des entrées ou sorties de communes des communautés de Communes recomposées.

Jean-François Demarchi rappelle que l'on ne prend pas ce soir une décision sur le choix de Jura Sud à qui l'on donne à son avis une trop grande importance. Aujourd'hui, on se prononce sur un périmètre auquel on croit, car on y travaille déjà depuis longtemps (PNR, SCOT...), par ailleurs l'étude a nourri la réflexion à l'échelle du Pays. Ce périmètre permettra de représenter une force économique, touristique, culturelle, sportive...; l'échelle du Pays est cohérente et correspond à notre histoire. Il faut interpeller Monsieur le Préfet sur ce sujet.

Raphaël Perrin précise que l'on ne va pas contre la décision de Jura Sud mais que l'on se positionne par rapport à une certaine cohérence et à l'histoire du territoire en espérant que les services de l'état sauront entendre cette cohérence et préserver cette entité.

Philippe Passot s'interroge sur la possibilité d'échanges avec les élus de Jura Sud qui semblent -il ont fermé la porte des échanges et semblent balayer leur appartenance au Haut Jura et au Parc naturel régional du Haut Jura.

Jean-Jacques Baroni souhaiterait quant à lui qu'une précision soit apportée quant aux gains potentiels évoqués pour une fusion à 5 ou à 4 communauté de communes à l'échelle du Pays. Il souhaite comprendre pourquoi jura Sud, à lui tout seul représente ce gain supplémentaire de 300 000 €.

Raphaël Perrin précise que c'est essentiellement parce que Jura Sud a un poids très important en terme de fiscalité par rapport au nombre d'habitants.

Le Président propose dès lors que l'ensemble des conseillers se sont largement exprimés ce soir de passer au vote

Le conseil communautaire après avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 2 abstentions) demande à Monsieur le Préfet du Jura que, dans le cadre du régime de droit commun, l'ensemble du territoire de la communauté de communes Jura Sud, de la communauté de communes de La Grandvallière, de la communauté de communes ARCADE Haut-Jura, de la communauté de communes des Rousses Haut-Jura, de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude fusionnent pour donner tout son sens au travail engagé depuis 30 ans et de permettre à ce territoire de reprendre la main sur son avenir. Il rappelle à Monsieur le Préfet du Jura que seul ce projet regroupant les 5 intercommunalités du Pays du Haut-Jura, au regard des influences extérieures, permettra d'avancer dans le monde des interdépendances qui s'est imposé à nous en renforçant nos spécificités, nos atouts, au bénéfice de tous ceux et celles qui l'habitent, de ses acteurs du développement et de ceux qu'il doit attirer. Il demande à cet effet à Monsieur le Préfet du Jura d'adopter, dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la présente délibération, un arrêté fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes Haut-Jura issue de la fusion de ces 5 communautés de communes formant le Pays du Haut Jura. Autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 20h45

-----00O00**--**---

Isabelle Heurtier

1

Raphaël Perrin

Alain Waille Secrétaire

ait à Saint-Claude,

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.

Le 5 juin 2019